

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS461

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 8, après la sixième occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« l'opérateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.